

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE NEWPORT**

Séance extraordinaire du conseil sous la présidence de Monsieur Robert Asselin, maire, tenue le 17 juin 2024 à 19 h 30 à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Madame Anne Marie Yeates-Dubeau, conseillère au siège no 2
Madame Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3
Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4
Monsieur Timothy Morrison, conseiller au siège no 5
Madame Amanda Hamel, conseillère au siège no 6

Assiste également à la séance, Madame Hélène Dumais, directrice générale et greffière-trésorière.

1. AVIS DE CONVOCATION

En référence à l'article 153 du Code municipal, le maire confirme que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil dans les délais légaux et que cette séance est régulièrement tenue selon la loi.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum et ouvre la séance à 19h47.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. AVIS DE CONVOCATION
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2025 ET ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES
5. EMBAUCHE COMMIS À L'ADMINISTRATION – COMITÉ DE SÉLECTION
6. TRAVAUX PONT FRENCH – MANDAT POUR UN CONSULTANT
7. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS
8. FIN DE LA SÉANCE

2024-06-23

Proposé par **Anne Marie Yeates-Dubeau**
appuyé par **Jacqueline Désindes**

il est résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 juin 2024.

ADOPTÉE

**4. RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES
2025 ET ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

2024-06-24

CONSIDÉRANT la soumission reçue pour l'appel d'offres pour les matières résiduelles 2025 ;

CONSIDÉRANT les coûts estimés pour une entente intermunicipale entre Lingwick, La Patrie, Scotstown, Hampden et Chartierville ;

Proposé par **Anne Marie Yeates-Dubeau**

appuyé par **Jacqueline Désindes**

il est résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil de la Municipalité de Newport accepte de conclure une entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles, recyclage et compost avec les municipalités de Lingwick, La Patrie, Scotstown, Hampden et Chartierville ;

ET de mandater le maire, Robert Asselin, et la directrice générale, Hélène Dumais, à signer l'entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉEⁱ

5. EMBAUCHE COMMIS À L'ADMINISTRATION – COMITÉ DE SÉLECTION

2024-06-25

Il est proposé par **Anne Marie Yeates-Dubeau**
Appuyé par **Jacqueline Désindes**

il est résolu à l'unanimité des membres présents de nommer Robert Asselin, maire Anne Marie Yeates-Dubeau, conseillère, Jeffrey Bowker, conseiller et Hélène Dumais, directrice générale, au comité de sélection pour l'embauche du commis à l'administration.

ADOPTÉE

6. TRAVAUX PONT FRENCH- MANDAT POUR UN CONSULTANT

2024-06-26

Proposé par **xxx**
appuyé par **xxx**

REJETÉEⁱⁱ

7. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

8. FIN DE LA SÉANCE

2024-06-27

Proposé par **Anne Marie Yeates-Dubeau**
appuyé par **Jacqueline Désindes**

il est résolu que la séance soit levée à 20 h 03.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Robert Asselin, maire

Hélène Dumais, directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de disponibilité de crédit (Code Municipal, art. 961)

Je soussignée, Hélène Dumais, greffière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le Conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance. Donnée ce 17 juin 2024.

Hélène Dumais, directrice générale et greffière-trésorière

ⁱ 2024-06-18 Résolution envoyée par courriel aux maires et directeurs généraux des municipalités visées par l'entente, à Dominic Provost, directeur général de la MRC du HSF ainsi qu'au soumissionnaire.

ii 2024-06-18 Courriel pour signifier aux firmes que le projet est suspendu.